



COMPTE RENDU
du procès-verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 5 décembre 2019

××××××××

Point 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU du 27 septembre 2019 :

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2019 est approuvé **à l'unanimité**, son contenu n'ayant soulevé aucune observation.

××××××××

Point 2 : Proposition d'acquisition de locaux dans le futur pôle santé pluridisciplinaire de Saint-Amarin - Délib. 2019-39

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

EST FAVORABLE au projet d'acquisition par la commune en VEFA (vente en état de futur achèvement) de locaux d'une superficie d'environ 272 m² situés au 1^{er} étage du pôle de santé pluridisciplinaire porté par la société FMTJ et prévu sur le site de l'ancienne friche ATAC sous réserve que la société FMTJ fournisse une garantie financière d'achèvement, une assurance dite de dommage-ouvrage souscrites les deux auprès d'établissements notoirement connus et solvables.

AUTORISE M. le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention auprès des organismes financeurs concernés.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

××××××××

Point 3 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement - Délib. 2019-40 -

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **AUTORISE**, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le Budget Général et le Budget Forêt au début de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors chapitre 16

- **ACCÉPTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.



Point 4 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – 2019-41

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **DECIDE**, à compter du 1^{er} janvier 2020 :
 - le maintien des taxes et tarifs sur la base de 2019 ;
 - le maintien des tarifs des concessions cimetière et columbarium et approuve le tableau ci-dessous :

Durée	Tombes au m ²	Columbarium (jusqu'à 4 urnes)	Espace cinéraire (jusqu'à 4 urnes)	Jardin du souvenir (forfait)
15 ans	45.- €	300.- €	400.- €	20.- €
30 ans	76.- €	500.- €	600.- €	20.- €

- **PRECISE** que le prix de la corde de bois d'affouage est arrêté comme suit, qu'il s'agisse de hêtre, de chêne ou de toute autre essence, qu'elle soit débitée en quartiers ou en rondins ;
- **APPROUVE** le tableau des taxes et tarifs en vigueur à SAINT-AMARIN et en fixe les montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi qu'il suit :

LIBELLE		Tarifs au 1^{er} janvier 2020
Photocopie	noir et blanc	0,25 €
Photocopie	couleur	1,20 €
Droit de reconnaissance	terrains	10,00 €
Abri de chasse Altvogelbach	Droit de reconnaissance	35,00 €
Distillerie : locaux au prorata de la consommation de gaz	saint-amarinois	3,65 €/m ³
	extérieurs	5,25 €/m ³
DROIT DE PLACE : CIRQUE		25,00 €
DROITS DE PLACE marché	droit fixe	2,00 €
DROITS DE PLACE marché	mètre linéaire	1,00 €
DROITS DE PLACE ambulants annuel	Camionnette 8 m ²	5,00 €/jour
		200,00 €/an
BOIS D'AFFOUAGE	Corde	180,00 €
BOIS de CHAUFFAGE	Façonnage individuel	4,60 €/stère
Taxe menus produits forêt	m ³	35,00 €
Carte de ramassage bois mort		3,00 €/an
<u>Location Maison du Bailli :</u>		
Saint-Amarinois :	D.Journée sans chauffage	85,00 €
	D.Journée avec chauffage	135,00 €

	Banquet sans chauffage	165,00 €
	Banquet avec chauffage	230,00 €
Sociétés locales :	D.Journée sans chauffage	65,00 €
	D.Journée avec chauffage	90,00 €
	Banquet sans chauffage	100,00 €
	Banquet avec chauffage	135,00 €
Canton :	D.Journée sans chauffage	135,00 €
	D.Journée avec chauffage	200,00 €
	Banquet sans chauffage	255,00 €
	Banquet avec chauffage	335,00 €
Location CAP :		
Salle Majorettes	forfait	46,00 €/jour
Salle des Associations	forfait	51,00 €/jour
Location Cercle Catholique :		
Salle de théâtre et salle des jeunes avec chauffage		220,00 €
Salle de théâtre et salle des jeunes sans chauffage		140,00 €
Salle des jeunes avec chauffage		80,00 €
Salle des jeunes sans chauffage		40,00 €
Salle des jeunes pour 2 heures		30,00 €



Point 5 : Révision des loyers communaux – Délib. 2019-42

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de modifier les loyers des bâtiments communaux selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^e trim. 2019 qui autorise une augmentation de 1.53 %.
- **PRECISE** l'effet au 1^{er} janvier 2020 :

LOGEMENTS :		2019 + 1.25	2020 + 1.53
4, rue du Breuil	ROY Béatrice	499.35	506.99
4, rue du Breuil	LUTTRINGER Isabelle	544.63	552.97
4, rue du Breuil	GERRER Pascal	624.44	634.00
49, rue Charles de Gaulle	DUFOUR Jean-Marc	412.85	419.17
51, rue Charles de Gaulle	BIZZO Sandra	551.19	559.63
53, rue Charles de Gaulle + garage	DUMOULIN Thierry	622.26	631.78
40, rue Curiale	MARINONI Alain	605.85	615.12
97, rue Charles de Gaulle	WEBER RENE	428.44	435.00

100, rue Charles de Gaulle	WEISSEBERGER Karine	466.63	473.77
15, rue de la Gare	libre	367.83	
5, rue Clémenceau	Mis à disposition d'Alexia FELDENWEG - pris en charge par les communes d'Urbès et Saint-Amarin	602,39	611.61
Locaux Services Sociaux	SCHEIBEL Cécile	17.07	17.34
Locaux Services Sociaux	HENNY-FICHTER Marie	17.07	17.34
Locaux Services Sociaux	DREYER Sylvie	17.07	17.34
Locaux Services Sociaux	ZUSSY Patricia	17.07	17.34
GARAGES :			
44a, rue Ch. de Gaulle	DIETRICH Robert	23.45	23.81
44a, rue Ch. de Gaulle	KEMPKE Carole	23.45	23.81
44a, rue Ch. de Gaulle	DUFOUR Jean-Marc	23.45	23.81
100, rue Ch. de Gaulle (Poste)	WEISSEBERGER Karine	23.45	23.81
19, rue de Ranspach	MUNSCH Richard	23.45	23.81



Point 6 : Programme des travaux 2020 en forêt communale et état de prévision des coupes de bois – Délib. 2019 - 43

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2020 et le programme des travaux patrimoniaux ci-dessus listés ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants à ces programmes prévisionnels seront inscrits au Budget Primitif Forêt 2020 ;
- **DONNE** au Maire toute délégation pour signer et approuver en cours d'année, par voie de conventions ou de devis, la réalisation de ces prévisions dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal.



Point 7 : Approbation de l'état d'assiette des coupes à marteler en 2021 – Délib. 2019-44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes à marteler pour 2021 ci-dessous

Nature technique de la coupe	Unité de gestion N°	Surface UG totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Commentaire
Amélioration	8a	11	2	
	28	9	2	
	29	14.8	2	
Irrégulière	H	13.6	13.6	



Point 8 : Autorisation de recours au service civique – Délib. 2019-45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

X x x x x x x x

Point 9 : Création d'un service de paiement en ligne – Délib. 2019-46

Considérant, la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1^{er} juillet 2020,

Considérant, que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Considérant, que la commune dispose de son propre site Internet,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site Internet de la commune,

AUTORISE M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Point 10 : Création d'un giratoire rue Charles de Gaulle / rue de la Gare et d'un couloir pour les bus du collège – Maîtrise d'œuvre – Délib. 2019-47

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications, et **à l'unanimité**,

PREND ACTE de l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la création d'un giratoire rue Charles de Gaulle/rue de la gare et d'un couloir pour les bus du collège à :

BETIR INGENIERIE d'AMMERSCHWIR (68) pour un montant HT de 17 899.23.-€ ;

AUTORISE M. le Maire à passer et signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin pour les travaux sus indiqués

AUTORISE M. le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention auprès des organismes financeurs concernés

X x x x x x x x

Point 11 : Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets – Délib. 2019-48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le rapport Prix et qualité du service public d'élimination des déchets émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2018.

X x x x x x x x